

**ASSEMBLÉES ANNUELLES DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET  
DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**MÉ MORANDUM DES GOUVERNEURS AFRICAINS**

**À L'ATTENTION DE**

**MONSIEUR JIM YONG KIM  
PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**ET DE**

**MADAME CHRISTINE LAGARDE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

**WASHINGTON, D.C. OCTOBRE 2017**

## **INTRODUCTION**

1. Selon les données de 2016 du Fonds monétaire international (FMI) sur les investissements et les stocks de capital durant la période 1960-2015, l’Afrique demeure la région la plus sous-capitalisée du monde. Cette situation se caractérise par un faible niveau d’investissements publics et privés et l’affectation d’une grande partie des dépenses d’investissement aux dépenses courantes. Correspondant à 0,04 % du produit intérieur brut (PIB), les dépenses publiques dans l’agriculture accusent encore du retard sur les autres régions tandis que les investissements étrangers directs sont négligeables. Alors qu’il est avéré que l’agriculture est un fondement important de la transformation économique nécessaire pour promouvoir rapidement une croissance solidaire, créer des emplois et réduire la pauvreté de manière durable, le continent importe plus de 15 millions de tonnes de céréales chaque année simplement pour répondre la demande grandissante de denrées alimentaires.
2. Dans ce contexte, nous, Gouverneurs africains, nous sommes réunis à Gaborone en République du Botswana du 2 au 4 août 2017 pour débattre du thème « Transformation économique et création d’emplois » en accordant une attention particulière à l’agriculture africaine. Dans cette optique, notre Mémoire 2017 sollicite un soutien accru de la part des institutions de Bretton Woods dans les domaines suivants :
  - a) fondements de la politique agricole : programme de réforme et d’action ;
  - b) technologies agricoles, chaînes de valeur et création d’emplois durables pour les femmes ;
  - c) financement de l’infrastructure et inclusion financière ; et
  - d) quotes-parts, voix et diversité.

## **FONDEMENTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE : PROGRAMME DE RÉFORME ET D’ACTION**

3. Nous constatons que la démarche poursuivie actuellement pour passer d’une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale grâce à un surcroît d’intrants et au ciblage des grandes exploitations agricoles s’est révélée insuffisante et souvent incapable d’éliminer les obstacles à une croissance agricole solidaire. En plus d’établir de solides fondamentaux macroéconomiques pour faciliter l’apport de ressources dans le secteur agricole, il est donc urgent de réformer les politiques et les stratégies pour opérer une transformation structurelle. Cette réforme inclut l’adoption de politiques et de stratégies destinées à améliorer le climat de l’investissement, développer l’infrastructure rurale, supprimer les rigidités du marché foncier, améliorer l’accès des petits exploitants à la finance rurale, renforcer les prestations de services agricoles. Cette démarche suppose aussi d’investir dans les infrastructures physiques, le capital social et humain, le progrès technologique et l’innovation, ainsi que dans la diversification des produits et des marchés.

4. Nous demandons donc au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de jouer un rôle accru et de réexaminer leurs instruments d'investissement pour faciliter et permettre la transformation du secteur agricole africain. Les méthodes et moyens d'action pourraient être axés sur la politique commerciale et économique, l'administration des douanes, la logistique et l'aide directe aux entreprises. En conséquence, le programme d'action pourrait s'articuler autour des trois grands axes ci-dessous, qui, ensemble, forment une plateforme sur laquelle il sera possible de mener une concertation nécessaire sur la l'action à mener :
  - *Les fondamentaux macroéconomiques* (s'agissant par exemple des distorsions économiques dues aux obstacles commerciaux tarifaires et non tarifaires, des distorsions des taux de change réels, des distorsions fiscales, de la santé budgétaire générale de l'économie).
  - *Les infrastructures matérielles et immatérielles* (s'agissant par exemple de l'infrastructure, des douanes et de la logistique commerciale, du coût de l'activité économique).
  - *Les mesures du côté de l'offre* (s'agissant par exemple de la création et de l'adaptation technologiques, des normes et certifications de produits, de la promotion des exportations et du développement des ressources humaines).
5. Par ailleurs, nous demandons qu'une attention particulière soit prêtée aux pays à revenu intermédiaire. Ces pays étant souvent confrontés à des difficultés structurelles et des problèmes de développement similaires à ceux de la plupart des pays à faible revenu, ils ont aussi besoin d'instruments appropriés pour relever les défis qui se posent à eux.

## **TECHNOLOGIES AGRICOLES, CHAÎNES DE VALEUR ET CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES POUR LES JEUNES ET LES FEMMES**

6. Nous pensons que le développement des chaînes de valeur est un élément crucial de la lutte contre la pauvreté, surtout parmi les femmes et les jeunes. Dans ce contexte, nous nous efforçons de renforcer la production agricole et le secteur agroalimentaire d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur : de la fourniture des intrants, la production et la manutention après récolte jusqu'aux stades de la transformation et de la commercialisation. Nous sommes convaincus que le Groupe de la Banque mondiale et le FMI, grâce à leur savoir d'envergure mondiale, leur expertise et leurs instruments de financement, peuvent contribuer grandement à soutenir ce programme.
7. Nous demandons donc au Groupe de la Banque mondiale de formuler et de mettre en œuvre un plan d'action conjoint (IDA/IFC/MIGA) pour promouvoir le programme de transformation agricole de l'Afrique durant les trois à cinq prochaines années en aidant les pays :

- À accroître leur production et leur productivité agricoles au niveau des exploitations et à améliorer leur résilience tout en mettant davantage l'accent sur les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. Aussi, demandons-nous une augmentation significative de la part de l'Afrique dans les engagements pris au titre d'IDA-18 dans le domaine de l'agriculture climato-intelligente et de la gestion des terres, des forêts et de l'eau qui seront mis en œuvre en Afrique durant le cycle d'IDA-18.
- Relier les agriculteurs aux marchés et renforcer les chaînes de valeur, tout en mettant davantage l'accent sur le soutien du secteur privé.
- Réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité en mettant l'accent sur la gestion des risques, la nutrition et la question de l'égalité des sexes.

## **FINANCEMENT DES L'INFRASTRUCTURE AGRICOLE ET INCLUSION FINANCIÈRE**

8. Le financement de l'infrastructure agricole et l'inclusion financière sont absolument nécessaires pour stimuler la productivité dans le secteur agroalimentaire. Afin d'atteindre ce double objectif, nous enjoignons le Groupe de la Banque mondiale et le FMI d'aider les pays à : i) éliminer les risques liés au financement de l'agriculture avec les organismes de risque de crédit ; ii) recenser les institutions financières nationales et étrangères prêtes à prendre des risques dans le secteur agricole tout en promouvant l'inclusion financière et un développement bien compris du secteur financier tout en garantissant à tous les participants des conditions de concurrence similaires ; iii) dégager la marge de manœuvre budgétaire dans leurs finances publiques et mobiliser des ressources privées et externes pour répondre aux nécessités opérationnelles et aux besoins d'infrastructure agricole ; et v) recenser les agriculteurs existants, leur donner accès aux financements et stimuler leur potentiel.
9. Pour promouvoir cette stratégie, nous comptons sur une utilisation judicieuse et une répartition régionale des ressources du guichet « secteur privé » (PSW) du Groupe de la Banque mondiale, du mécanisme de financements mixtes (BFF), du mécanisme d'atténuation des risques et de partenariats public-privé novateurs afin de mobiliser des financements commerciaux à long terme au profit de l'agriculture africaine, tout en comptant sur les conseils stratégiques et l'assistance technique des institutions de Bretton Woods pour améliorer la capacité des institutions à mobiliser des recettes nationales en Afrique.
10. Concrètement, nous demandons aux institutions de Bretton Woods d'aider nos pays à atteindre l'objectif de l'Union africaine, défini dans la déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (2003), consistant à consacrer 10 % des allocations budgétaires nationales au développement agricole pour accélérer la transformation de l'agriculture au profit d'une prospérité partagée. Nous nous réjouissons à la perspective de l'examen, en 2018, du mécanisme d'appui concessionnel du FMI aux pays à faible

revenu et nous espérons que les instruments révisés ou nouveaux seront mieux orientés vers les objectifs de croissance. En particulier, nous demandons à ce que la conception et la conditionnalité des programmes financés par le FMI soient suffisamment souples pour permettre la prise en compte des importants investissements publics dont a besoin le secteur, dans le respect de la nécessité de préserver la viabilité budgétaire et la viabilité de la dette. C'est pourquoi nous demandons aux institutions de Bretton Woods de faire en sorte que la version révisée du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu soit mieux adaptée à la charnière croissance-investissements et que les analyses de viabilité de la dette reposent sur des hypothèses macroéconomiques réalistes.

## **QUOTES-PARTS, VOIX ET DIVERSITÉ**

- 11.** Nous réalisons que des progrès louables ont été accomplis au sujet d'un certain nombre de questions soulevées dans nos mémorandums précédents, notamment la réalisation de l'objectif de diversité consistant à porter à 12,5 % la proportion d'employés d'origine africaine et antillaise dans le total des effectifs de la Banque mondiale et l'engagement de la Banque mondiale de porter cette cible à 15 % durant l'exercice 18. Toutefois, si la BIRD a effectivement atteint sa cible, l'IFC et la MIGA n'ont pas atteint les leurs et n'ont guère progressé. Nous demandons donc instamment à la direction de l'IFC et de la MIGA de prendre les mesures nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Par ailleurs, compte tenu de la faible représentation des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne parmi les cadres de niveau intermédiaire (le « maillon intermédiaire manquant ») dans les deux institutions, nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de prendre des mesures spécifiques pour constituer une réserve d'employés africains à l'échelon de l'encadrement intermédiaire et supérieur pour maintenir, à l'échelon technique et au niveau de l'encadrement, un vivier adéquat d'Africains susceptibles d'être promus à des positions plus élevées en cas de vacances de poste. Nous réitérons notre appel en faveur d'une plus grande diversité au sein du personnel du FMI, en ce qui concerne notamment la représentation des ressortissants des régions Afrique subsaharienne et Afrique du Nord car elles demeurent sous-représentées.
- 12.** Nous nous réjouissons des efforts engagés pour réajuster la répartition du capital de la Banque mondiale. En ce qui concerne le FMI, nous réitérons notre appel en faveur de l'achèvement de la Quinzième révision générale des quotes-parts d'ici aux Assemblées annuelles de 2019 parallèlement aux travaux consacrés à la nouvelle formule de quotes-parts. Nous espérons que la nouvelle formule des quotes-parts du FMI renforcera les quotes-parts des pays membres africains en fonction de leur dynamisme économique. Enfin, nous réitérons l'appel que nous avons lancé de longue date en faveur de l'attribution d'un troisième siège à l'Afrique subsaharienne au Conseil d'administration du FMI pour améliorer la représentation des pays de cette région et alléger la lourde

charge de travail qui pèse sur les titulaires des deux sièges existants de l'Afrique subsaharienne.